



www.vufflens-la-ville.ch

Vufflens-la-Ville

Octobre 2017

No 6

Bulletin d'informations officielles



Sortie des aînés

Dans ce numéro :

Conseil communal	2
Municipalité	6
Concerts du mercredi	12
Calendrier de l'Avent	15
Soirée du Tennis Club	16

Conseil communal du 25 octobre 2017

PREAVIS MUNICIPAL N°9/2017 : Arrêté d'imposition pour l'année 2018

Dans sa séance du 25 octobre 2017,

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville

- vu le préavis municipal N° 9/2017;
- Adopté en séance de Municipalité du 2 octobre 2017;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a décidé

(à l'unanimité)

1. De fixer à 67% de l'impôt cantonal de base pour l'année 2018, le taux de l'arrêté d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques, l'impôt à la source, l'impôt spécial dû par les étrangers, le bénéfice net et le capital des personnes morales;
2. De maintenir inchangés, pour l'année 2018, les autres impôts entrant dans l'arrêté d'imposition;
3. De maintenir à 5% l'an le taux d'intérêt de retard sur toute contribution impayée perçue directement par l'autorité communale;
4. De maintenir le coefficient des amendes, lors de soustractions d'impôt et de taxes qui sont propres à la Commune, soit huit fois le montant de l'impôt ou de la taxe soustrait, indépendamment de celui-ci.

PREAVIS MUNICIPAL N°10/2017 : Adoption du Règlement général de police

Dans sa séance du 25 octobre 2017,

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville

- vu le préavis municipal N° 10/2017 du 28 août 2017;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a décidé

(à la large majorité, 3 contre, 2 abstentions)

1. D'adopter le Règlement général de police;
2. De fixer l'entrée en vigueur du Règlement dès son approbation par la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité et l'échéance du délai référendaire et de requête à la Cour constitutionnelle;
3. D'annuler le Règlement de police du 22 avril 1949 ainsi que toute disposition contraire édictée par le Conseil communal ou la Municipalité.

Le préavis 10/2017 a subi deux amendements :

Art. 11 bis : (amendement accepté par 23 oui, 9 non et 8 abstentions)

La Commission propose le libellé de l'article 11 bis suivant :

Alinéa 1 : Au sens de la loi sur les Amendes d'ordre Communales (LAOC) et en application de ce règlement, la Municipalité arrête un tarif de police portant la liste des amendes et de leur montant.

Alinéa 2 : En plus des organes de police, les membres du personnel communal assermentés et formés, conformément à la législation cantonale précitée, sont compétents pour infliger les amendes d'ordre réprimant les contraventions.

Art. 88 lettre B : remplacer clochettes par cloches (terme plus général)
(amendement accepté à la large majorité, 3 non et 0 abstention).

PREAVIS MUNICIPAL N°11/2017 : Détermination de la Municipalité sur l'initiative populaire communale « Changement du Règlement spécial, plan partiel d'affectation (PPA) « Plaine de la Venoge » en vue de la réduction des nuisances sonores »

Dans sa séance du 25 octobre 2017,

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville

- vu le préavis municipal N° 11/2017 du 11 septembre 2017;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a décidé

(à une large majorité, 1 contre, 2 abstentions)

1. De constater, en application de l'art. 106m al. 2 LEDP, la nullité de l'initiative « changement du Règlement spécial, plan partiel d'affectation (PPA) « Plaine de la Venoge » en vue de la réduction des nuisances sonores », vu qu'elle viole le droit supérieur et vu son caractère irréalisable;
2. De refuser en conséquence de soumettre cette initiative au scrutin populaire communal;
3. De communiquer, en application de l'art. 106m al. 3 LEDP, ces décisions au Comité d'initiative, avec l'indication de la voie du recours à la Cour constitutionnelle.

Avec les constatations suivantes :

- Qu'il n'est pas établi de façon péremptoire que l'initiative serait nulle en ce qu'elle violerait le droit supérieur et l'unité de rang, de forme ou de matière;
- Que cette initiative est toutefois irréalisable vu la position de l'Autorité Cantonale, maître de la décision en la matière, et confirmée dans sa correspondance du 16 juin 2017;
- Que la Commune de Vufflens-la-Ville respectera pour ce qui concerne la parcelle lui appartenant et non encore occupée, l'esprit et la lettre du texte de l'initiative;
- Que la Commune demande à l'Etat, en lui rappelant qu'une initiative a été déposée, de prendre en considération les éléments figurant dans l'initiative notamment en ce qui concerne le degré de sensibilité au bruit et de faire respecter ces mêmes conditions sur la parcelle lui appartenant.

PREAVIS MUNICIPAL N°12/2017 : Modification du Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux

Dans sa séance du 25 octobre 2017,

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville

- vu le préavis municipal N° 12/2017 du 28 août 2017;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a décidé

(à une large majorité, 1 contre, 1 abstention)

1. D'adopter les modifications des articles 7, 43 et 44 du Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux;
2. D'autoriser la Municipalité à fixer la date d'entrée en vigueur des modifications du présent Règlement et de ses annexes après adoption par le Conseil communal et l'approbation par la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement. L'article 94, alinéa 2 de la loi sur les Communes est réservé.

Les brèves de la Municipalité – Ingrid Rossel, syndique

Démission de M. Bruno Moreira notre concierge

M. Moreira a donné sa démission pour la fin du mois de novembre, pour des raisons familiales. Nous remercions M. Moreira pour le travail accompli pendant ces quelques mois, et nous lui souhaitons le meilleur pour la suite de sa vie professionnelle et personnelle.

La Municipalité a engagé M. Batista, dès le 1^{er} novembre pour le remplacer.

UAPE de Vufflens (Unité d'accueil pour écoliers)

Les travaux de rénovation de l'appartement se sont terminés fin juillet et notre UAPE les Lionceaux est désormais ouverte depuis la rentrée scolaire d'août. Il y a 15 enfants qui y sont accueillis dont 11 sont de Vufflens.

Pour rappel une UAPE est ouverte 47 semaines par année y compris pendant les vacances scolaires. Elle fait partie du réseau Ajerco.

La commune de Cossonay a également ouvert une UAPE Ajerco de 44 places au mois d'août. Nous allons conjointement organiser des portes ouvertes et l'inauguration aura lieu au printemps prochain pour nos populations.

Asivenoge

Le 5 septembre les Commissions et les Municipalités ont assisté à une séance de présentation des statuts de la future association scolaire Asivenoge. Le copil a ensuite pris en compte les différentes remarques émanant des communes et a modifié les statuts. Les communes Venoge sont Daillens, Lussery-Villars, Mex, Penthaz, Penthaz et Vufflens. Elles présenteront un préavis d'adhésion à l'Asivenoge au mois de décembre.

Pour rappel, la création de deux entités scolaires primaires fait suite à la décision no 158 du DFJC (Département formation et jeunesse et culture), elle est impérative.

Les communes du haut de l'Asicope ont déjà formé leur nouvelle association sous la dénomination de Asicovv.

La séparation du primaire interviendra en 2019-2020, mais il faut auparavant que les deux associations aient suffisamment de locaux pour accueillir les élèves.

Dans un premier temps, le rôle de l'Asivenoge sera uniquement de construire des classes. Il faudra en prévoir 3 pour 2018 et 3 supplémentaires pour 2020.

Tous les élèves primaires resteront sous l'égide de l'Asicope pendant cette phase.

Ecole de Vufflens

A l'instar des autres années nous avons 6 classes ouvertes sur le site de Vufflens. Nous avons 114 élèves dont 71 sont de Vufflens. Les autres élèves proviennent principalement de Mex et Cossonay.

Cantine Pic & Croc

Cette année 52 élèves sont inscrits à la cantine. Ils peuvent être accueillis à midi ou après l'école de 15h30 à 17h30 pendant les périodes scolaires.

Les concerts du Mercredi du Gros de Vaud

Nous aurons la chance d'accueillir un des concerts du Mercredi dans notre grande salle le 6 décembre, jour de la Saint-Nicolas. Le but de ces concerts de musique classique d'un excellent niveau est de tourner dans les différentes communes du district.

Le concert du 6 décembre 2017 coïncide avec la St-Nicolas, il a été avancé d'une demi-heure pour permettre aux enfants dès 7 ans de faire connaissance avec la musique classique. Le carnaval des animaux de Camille Saint-Saëns est particulièrement accessible aux plus jeunes.

Cette œuvre composée en 1886 est un magnifique exercice de style. C'est une suite de quatorze petites pièces qui mettent en scène différents animaux, tous traités avec virtuosité et une ironie imitative confondante. Un plaisir pour le public de 7 à 77 ans !

Piscine intercommunale des Chavannes à Cossonay

L'assermentation des autorités de la piscine a eu lieu le 3 octobre 2017.

Les membres du comité sont :

- Frédéric Rossi, Gollion, Président
- Valérie Induni, Cossonay
- Olivier Berthoud, Vufflens
- Anne-Lise Rime, L'Isle
- Yves Jauner, Penthalaz
- Pierre-Henri Dumont, Penthaz
- Patrick Agassis, Mont-la-Ville

Procédure contre les projets de la ZI

Olivier Berthoud, municipal

Les recourants contre le projet de la COOP ont décidé de retirer leur recours.

Projet de bâtiment polyvalent

Le Fonds du Sport Vaudois a décidé de nous accorder une contribution financière de l'ordre de CHF 88'000.- pour l'aménagement de vestiaires destinés au Tennis Club et la création de deux courts.

Mais cette aide reste pour l'heure virtuelle puisque l'un des citoyens dont nous avons levé l'opposition a interjeté recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal.

Olivier Duperrut, municipal

Eglise catholique St-Pierre, à Bussigny

La Commune de Bussigny a approché les Communes de Mex, Villars-Ste-Croix et Vufflens-la-Ville pour rénover l'église catholique St-Pierre, à Bussigny. Cette dernière a été construite en 1969, rénovée une première fois en 1984, puis une deuxième durant les années 1990. Le remplacement du chauffage à distance a été réalisé en automne 2016.

Selon la convention signée entre les 4 Communes le 12 septembre 1991 en faveur de la paroisse catholique St-Pierre à Bussigny, diverses contributions sont à la charge des Communes et notamment les coûts de rénovation.

Les coûts et travaux ont été estimés par le bureau « service domaines et bâtiments » de la Commune de Bussigny qui a affecté un montant de CHF 2'000'000.- pour une rénovation lourde de l'église dans le plan de législature 2016-2021.

La clé de la répartition des coûts sera faite en proportion des personnes catholiques inscrites auprès des contrôles des habitants. Vufflens-la-Ville compte actuellement 438 inscrits, soit 9.86% des coûts à savoir CHF 197'297.-.

Les travaux envisagés vous seront présentés dans un préavis qui sera soumis à votre approbation, vraisemblablement en juin 2019.

La Seringue

L'entreprise Mobiform Sàrl de Loïc Besançon, s'est approchée de la Municipalité pour louer le local au premier étage de la Seringue à partir du 1^{er} janvier 2018. Nous avons répondu favorablement à sa demande.

Pour rappel, le local du rez-de-chaussée est mis à la disposition de la Jeunesse du village pour leurs rencontres.

Ancien collège

A leur demande, le Groupement Romand de Skieurs Aveugles et Malvoyants (GRSA) a déménagé son matériel entreposé à l'abri PCi des Grands-Champs pour le mettre dans le galetas de l'ancien collège.

Michel Gruaz, municipal

Domaine de l'eau

En septembre nous avons déploré une fuite d'eau sur le tronçon de conduite reliant la conduite principale de la partie nord du Calamottet à la borne hydrante. La puissance de l'eau a littéralement emporté les agrégats constituant le dessous d'une place de parc d'un bordier. Nous avons profité de la présence de l'entreprise pour réfectionner une trentaine de mètres du trottoir, lequel présentait une large fissure, dangereuse pour les utilisateurs.

Au début octobre on nous a signalé une fuite sur une petite conduite qui alimente un abonné sur l'impasse en cul-de-sac du Calamottet. Cependant, il s'agit d'une conduite communale car la vanne de prise est située à la limite de propriété de la parcelle au lieu d'être placée sur la conduite communale. Je rappelle que les conduites privées ne le sont que depuis la vanne de distribution. Dans les deux cas une bonne gestion de la situation, au détriment des heures de sommeil du municipal, a permis de limiter au maximum les pertes d'eau.

Prix de l'eau

Une bonne nouvelle dans ce contexte, dans le budget de l'entente EIEVMV il est prévu une baisse du prix de l'eau de 0.20 Fr / m³ ce qui nous permettra aussi de réduire notre prix de l'eau. Un préavis, relatif entre autres à la structure du prix de l'eau, devrait pouvoir vous être soumis en décembre.

Refuge

Notre refuge aura 30 ans en 2018. Il est envisagé de procéder durant le printemps à un ravalement des parties boisées extérieures sous la forme d'un sablage nommé aéro-gommage, puis de lui redonner deux couches d'imprégnation. Le plancher intérieur sera lui aussi imprégné au moyen d'un vernis résistant.

Eric Maeder, municipal

Manifestations

Le 17 juillet, une délégation municipale s'est rendue au domicile de Mme et M. Onorina et André Decrausaz qui ont fêté leurs noces de diamant (60 ans de mariage).

Le 2 août, chez Mme et M. Sylvette et Guy Delessert qui ont fêté leurs noces d'or (50 ans de mariage).

Le 28 août, chez Mme et M. Marinette et Raymond Briaux qui ont fêté leurs 60 ans de mariage.

Le 23 octobre, chez Mme et M. Monique et Jean-Pierre Verly qui ont fêté leurs 50 ans de mariage.

Comme le veut la tradition, ils ont tous reçu un cadeau et les meilleurs vœux des autorités.

Le 26 août, nous avons rencontré Mme et M. Martine et Marco Nicollerat qui ont offert leur cadeau (50 ans de mariage) à la Fondation Katia Van Weel.

Fête nationale

165 personnes ont participé à la manifestation. Comme chaque année, l'apéro et le repas ont été offerts par la Commune. La Jeunesse s'est occupée de l'organisation et de la préparation du repas.

Merci à la Jeunesse pour l'organisation de cette soirée et à l'Harmonie du Pontet pour les prestations musicales, et merci également à Mme la Syndique pour son allocution.

La traditionnelle sortie de nos aînés a eu lieu le 22 août. 79 personnes y ont participé.

Au programme : cafés/croissants au port de Lutry, visite de Nest à Vevey 150 ans d'histoire de Nestlé, suivi du verre de l'amitié. La journée s'est terminée au restaurant l'Oasis à Villeneuve. Une superbe occasion pour la délégation municipale de rencontrer nos aînés, une génération de personnes agréables et reconnaissantes.

Le 26 août, le traditionnel marché. 83 artisans ont animé notre village. La Municipalité remercie les organisateurs et les encourage à maintenir cette tradition qui dure depuis 17 ans.

Pour info, la commune soutient l'organisation du marché à raison de CHF 1500.-

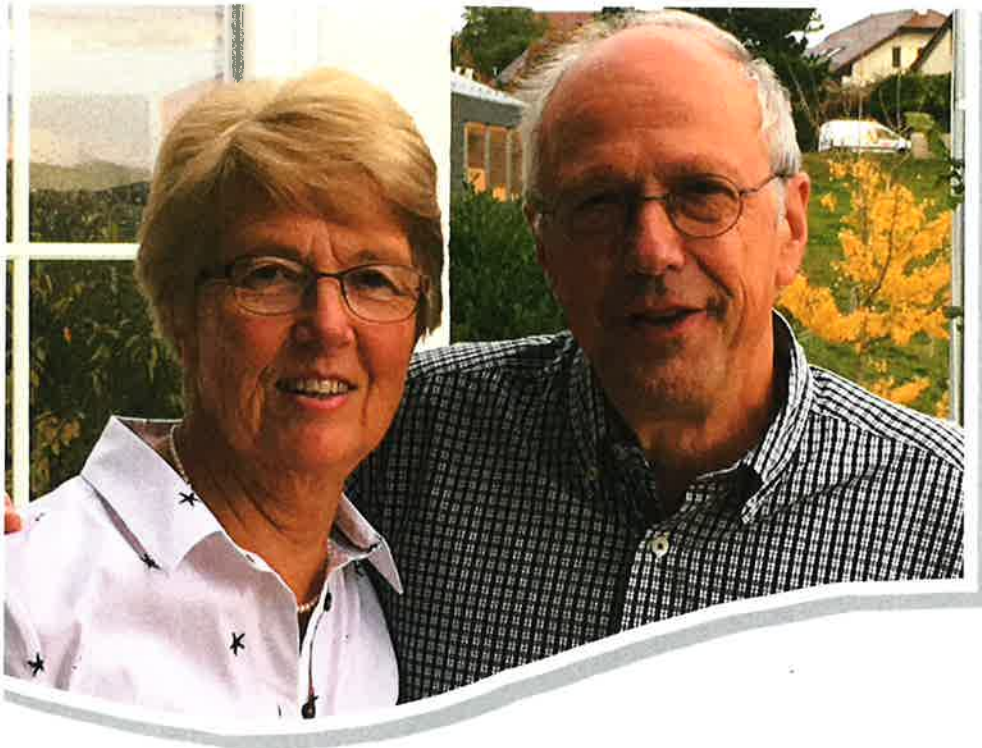
Routes

Des travaux d'entretien routier ont été effectués en septembre : réparation des trous avec un revêtement bitumineux à l'entrée du village direction Lausanne, réfection du tapis sur le trottoir du Cuvillard sur env. 30 m devant l'arrêt des bus et sur celui du Calamottet suite à une rupture d'une conduite d'eau.

Suite à la construction du giratoire de la plaine, nous profitons des entreprises qui sont sur place pour rénover les 80 m de route communale, direction Gollion jusqu'au pont qui enjambe la Senoge. Ceux-ci ne sont pas pris en charge par la construction de la RC177. Les travaux devraient se faire en novembre pour autant que la météo le permette.

Le SEVA rappelle que les feux de signalisation des voies de chemin de fer, situés dans la zone industrielle, doivent être impérativement respectés et ceci en tout temps. Prochainement, ceux installés pour les deux autres voies traversant la route de la Plaine seront mis en fonction.

Nos vives félicitations à

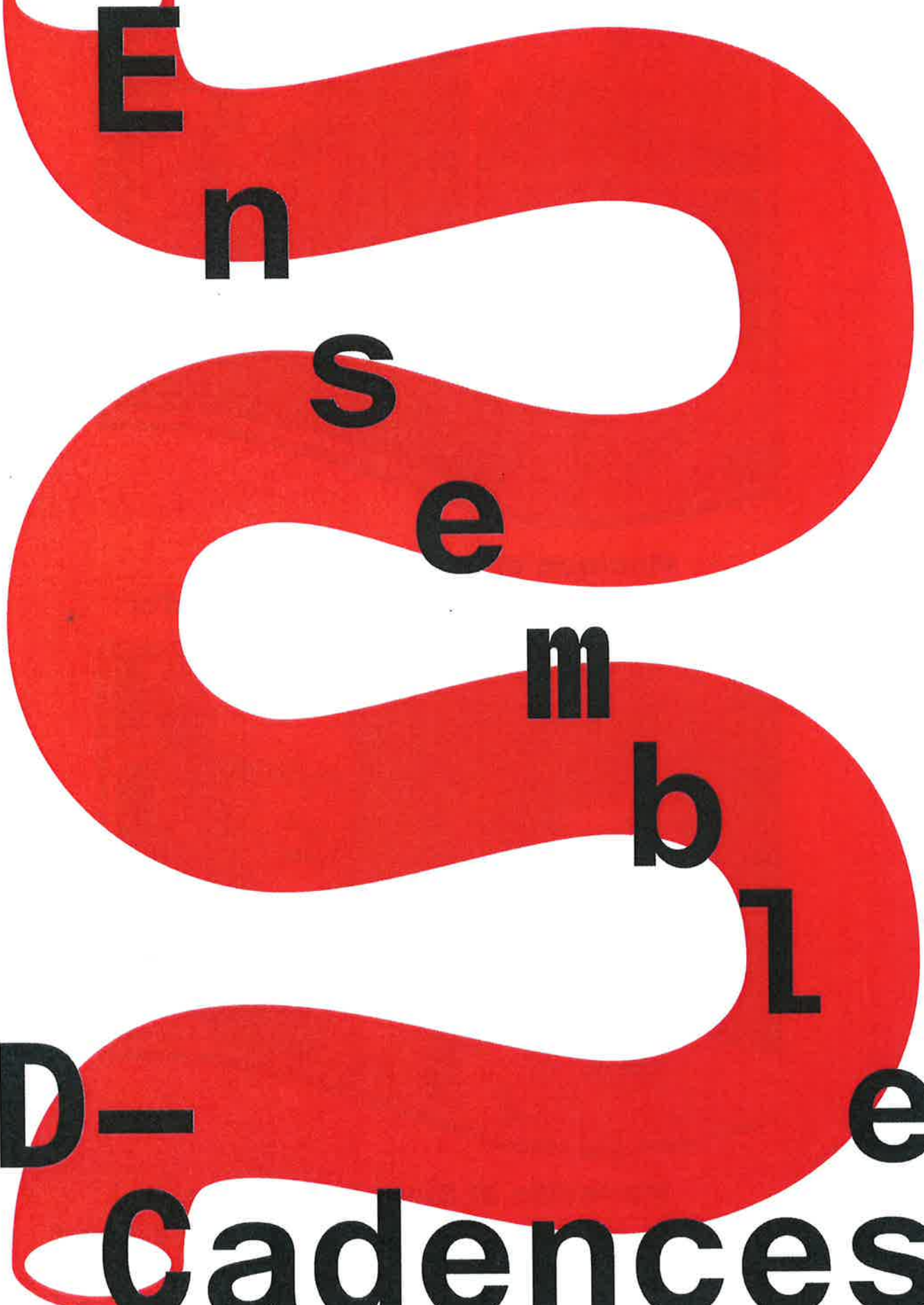


Monique et Jean-Pierre Verly
qui ont fêté le 27 octobre leurs noces d'or



Marinette et Raymond Briaux
qui ont fêté le 6 septembre leurs noces de diamant

Me ■ 06.12.2017 ■ Ensemble D-Cadences



E
n
s
e
m
b
l
e
D-
Cadences

19h30 Vufflens-la-ville

- Caroline Baeriswyl ■ Violon
- Florin Moldoveanu ■ Violon
- Hannah Franke ■ Alto
- Hilmar Schweitzer ■ Violoncelle
- Ivy Wong ■ Contrebasse
- Loïc Schneider ■ Flûte
- Vincent Gay-Balmaz ■ Hautbois
- Guillaume Lecorre ■ Clarinette
- Clément Charpentier-Leroy ■ Cor
- Katrin Herda ■ Basson
- Michael Tschamper ■ Percussion
- Todd Camburn ■ Piano
- Marion Fontana ■ Récitante

Les musiciens de l'Ensemble D-Cadences sont des invités réguliers de nos concerts pour la simple raison que ce sont d'excellents instrumentistes auxquels nous pouvons commander des programmes «à la carte», avec des œuvres célèbres ou – au contraire – des pièces moins connues ou insolites, et cela pour la plus grande joie de notre public.

Les deux mouvements K 452 sont extraits d'un quintette où le génie de Mozart traite le piano comme le soliste d'un concerto, les quatre vents incarnant à eux tout seuls le reste de l'orchestre. C'est une œuvre d'une richesse d'invention rare et d'une séduction sonore exceptionnelle.

Adolphe Blanc, né à Manosque en Provence, a travaillé principalement à Paris comme violoniste, compositeur et chef d'orchestre. Il a laissé quelques pièces symphoniques et un important catalogue de musique de chambre qui révèlent un compositeur lumineux dans la grande tradition des romantiques français. Un compositeur à redécouvrir!

Felix Mendelssohn a étudié la musique bien sûr, mais aussi le droit, la philosophie, l'histoire de l'art, la géographie et la zoologie... En outre, il a laissé de très beaux dessins (entre autres des vues de Lausanne) et la traduction (du latin) des comédies de Terence... Dès 1835, il est directeur du célèbre Gewandhaus de Leipzig et chargé de réorganiser la vie musicale de Berlin. Il est un des premiers à remettre au goût du jour la musique baroque; on lui doit d'avoir redécouvert la *Passion selon saint Matthieu* de Bach, un siècle après sa création. Le *Konzertstück op 113* a été écrit avec accompagnement de piano et orchestré en 1833.

Enfants : gratuit sur réservation

Le Carnaval des animaux est un magnifique exercice de style de Saint-Saëns, composé en 1886 après une tournée dans les pays germaniques qui ne s'est pas toujours très bien passée en raison de son anti-wagnérisme avoué. C'est une suite de quatorze petites pièces qui mettent en scène différents animaux, tous traités avec virtuosité et une ironie imitative confondante. Un plaisir pour le public de 7 à 77 ans!

Wolfgang-A. Mozart	1756–1791	Quintette K 452 pour piano et vents
		Largo, allegro
Adolphe Blanc	1828–1885	Tarantelle et Andante maestoso
Felix Mendelssohn	1809–1847	Pièce de concert pour clarinette, basson et Ensemble op 113
Camille Saint-Saëns	1835–1921	Carnaval des animaux
		Grande fantaisie zoologique pour piano et ensemble

Clin d'œil pour une aventure musicale et un éveil culturel

Le Carnaval des animaux est un magnifique exercice de style de Saint-Saëns, composé en 1886. C'est une suite de quatorze petites pièces qui mettent en scène différents animaux, tous traités avec virtuosité et une ironie imitative confondante. Un plaisir pour le public de 7 à 77 ans !

Le concert du 6 décembre 2017 coïncide avec la Saint-Nicolas, il a été avancé d'une demi-heure pour permettre aux enfants dès 7 ans de faire connaissance avec la musique classique. L'œuvre de Camille St-Saëns, le carnaval des animaux, est particulièrement accessible aux plus jeunes.



Les parents qui viendront avec leurs enfants ne paieront pas d'entrée pour eux.



CALENDRIER DE L'AVENT

A tous,

Villageoises, Villageois, Sociétés, Associations, Groupes et Commerçants,

En attendant Noël.....

Du 1er au 24 décembre,
une fenêtre s'ouvre chaque jour

Nous vous invitons à décorer une fenêtre, un balcon, un coin de jardin ou autrès, selon vos envies, et le jour où « votre fenêtre s'ouvre », à faire figurer distinctement la date que vous aurez choisie.

Le calendrier de l'Avent n'est pas un concours, préparez ce qui vous fait plaisir !

Merci de vous inscrire d'ici au lundi 13 novembre 2017 auprès de Diana Duperrut, Grand-Rue 33, 021 701 35 69 et 079 301 54 32.

Nous espérons vous avoir séduits et restons ouvertes à toute proposition individuelle !

Alors... à vos agendas et merci d'avance pour votre participation !

La Gym Féminine de Vufflens-la-Ville



www.vufflens-la-ville.ch

Octobre 2017

No 6

TENNIS CLUB



SOIREE DU TC



Cher-e-s membres et ami-e-s du TCV,
comme chaque année nous vous proposons de passer une sympathique soirée, afin de clôturer la saison en se retrouvant dans un autre contexte que celui de courir après une petite balle jaune, le **samedi 18 novembre 2017** à la grande salle de Vufflens-La-Ville.

Apéritif dès 18h30

* * * * *

Buffet de salades

Fondue chinoise et ses sauces

(bouillon légumes-champis et bœuf/cheval coupé au couteau)

Riz Pilaf

* * * * *

Buffet de desserts et cafés



Le prix de la soirée est de **Fr. 45.-** par adulte (né en 2002 et moins jeune) et **Fr. 1.-** par année d'âge pour les enfants (né en 2003 et plus jeune). La soirée sera agrémentée d'un tournoi de ping-pong pour les enfants, d'une magnifique tombola et la soirée se poursuivra avec le célèbre "Beni's Bar" ainsi que de la musique endiablée, jusqu'au bout de la nuit...

Le comité compte sur vous pour faire vivre cette soirée et soutenir le club par votre présence en vous inscrivant avec vos amis, famille, collègues... cette soirée est ouverte à tous !!!

Merci de retourner le bulletin ci-dessous d'ici au **vendredi 10 novembre**, soit par courrier à: Inès Rosati, ch. des Mainnesses 10, 1302 Vufflens-La-Ville ou par mail à: ines.rosati@hispeed.ch

Dans l'attente de vous revoir prochainement, recevez nos salutations les meilleures.

Le comité



Nous serons présents à la soirée du 18.11 avec les personnes suivantes :

..... adulte (s) né (s) jusqu'en 2002 inclus, prix 45.-/pers.	= CHF
..... enfant (s) qui a (ont) l'âge de ans. (1.-/année)	= CHF
..... enfant (s) qui a (ont) l'âge de ans. (1.-/année)	= CHF
..... enfant (s) qui a (ont) l'âge de ans. (1.-/année)	= CHF

Nom/prénom :

Signature :

Total à payer: CHF